Résumé

Collecte des données de captures, rejets et effort de pêche

Par
le Groupe multipartite national (GMN) de la Mauritanie

1. Organisation générale du dispositif de collecte

En Mauritanie, la collecte des données statistiques relatives aux **captures, aux débarquements, aux rejets et à l'effort de pêche** repose sur un dispositif institutionnel impliquant plusieurs catégories d'acteurs. Il associe principalement **l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)**, les services de l'administration chargés de la gestion et du suivi des pêches, les structures de surveillance et de contrôle ainsi que les opérateurs de pêche.

Les modalités de collecte diffèrent selon les segments de la pêche — **industrielle, côtière et artisanale** — et reposent sur la combinaison de plusieurs sources : **déclarations des navires et des opérateurs, journaux de pêche, données issues de la surveillance et du contrôle, enregistrements des débarquements, enquêtes statistiques et observations scientifiques à bord**.

L'**IMROP joue un rôle central** dans le dispositif, notamment pour le suivi scientifique, les enquêtes et échantillonnages, l'analyse des données, l'estimation des captures et de l'effort et la consolidation des statistiques. Pour la pêche artisanale et côtière, le **Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière (SSPAC)** constitue notamment un dispositif important de collecte et d'estimation des activités à partir des observations réalisées aux sites de débarquement.

Le dispositif permet ainsi de distinguer, autant que les données disponibles le permettent, les **quantités capturées en mer**, les **quantités débarquées à terre** et les **quantités éventuellement rejetées ou transformées à bord**.

2. Pêche hauturière

Dans la pêche industrielle et hauturière, les principales données d'activité et de captures sont issues des **déclarations des navires**, notamment des journaux de pêche renseignés par les capitaines ou les responsables des opérations. Ces déclarations portent notamment sur les **espèces capturées, les quantités, les zones de pêche, les opérations réalisées et les caractéristiques de l'effort de pêche**.

Les données sont généralement renseignées **par opération de pêche et/ou par marée**, puis transmises aux structures compétentes. Elles peuvent être complétées ou vérifiées à partir des données issues de la **surveillance et du contrôle des navires**, ainsi que, pour certaines pêcheries, par les observations scientifiques réalisées à bord par l'IMROP.

L'effort de pêche peut être décrit à partir de différents indicateurs, notamment le **nombre de sorties ou de marées, les jours de mer ou de pêche et, selon les pêcheries, les caractéristiques de l'engin et du temps de pêche**. Les captures sont généralement exprimées en **kilogrammes ou tonnes**.

Pour les navires produisant ou débarquant des produits transformés, les quantités de produits sont converties en **équivalent poids vif** au moyen de coefficients adaptés à l'espèce et au type de transformation. Ces conversions permettent de comparer les données provenant de produits présentés sous différentes formes.

3. Pêche côtière

La collecte des données relatives à la pêche côtière repose sur une combinaison de **déclarations des unités de pêche, de données de débarquement, de données administratives et d'enquêtes statistiques**. L'IMROP intervient notamment dans le suivi et la consolidation des informations produites par ces différents dispositifs.

Les informations collectées concernent notamment les **espèces capturées ou débarquées, les quantités, les engins utilisés, les zones de pêche, le nombre de sorties, la durée des activités et les unités de pêche actives**.

La fréquence dépend de la nature de l'information : les activités peuvent être renseignées **par sortie ou opération**, tandis que les données de débarquement sont enregistrées au moment des opérations de débarquement ou recueillies dans le cadre des enquêtes statistiques.

L'effort est notamment exprimé en **nombre de sorties, jours de pêche ou jours de mer et nombre d'unités actives**. Les quantités de captures ou de débarquements sont exprimées en **kilogrammes ou tonnes**. Les données observées peuvent ensuite être utilisées pour produire des estimations globales de l'activité du segment.

4. Pêche artisanale et piroguière

La pêche artisanale et piroguière est principalement suivie au moyen **d'enquêtes et d'échantillonnages effectués aux points de débarquement**, notamment dans le cadre du **SSPAC de l'IMROP**.

Les enquêteurs recueillent des informations sur les **unités de pêche actives, les sorties effectuées, les engins utilisés, les zones de**

pêche, la durée des sorties, les espèces capturées et les quantités débarquées. Les données peuvent également permettre de caractériser les différentes catégories d'unités de pêche et les pratiques de pêche.

Contrairement à la pêche industrielle, où les déclarations peuvent être disponibles pour chaque opération de pêche, le suivi de la pêche artisanale repose davantage sur **l'observation d'échantillons de l'activité aux sites de débarquement**. Les résultats sont ensuite extrapolés à l'ensemble de la population de pêcheurs ou d'unités actives afin d'obtenir des estimations représentatives.

L'effort est notamment exprimé en **jours de mer, sorties et unités actives**, tandis que les quantités sont exprimées en **kilogrammes ou tonnes**. Les rendements peuvent être calculés en rapportant les captures estimées à l'effort correspondant.

5. Collecte et estimation des rejets et prises accessoires

Les **rejets et prises accessoires** constituent une composante distincte du suivi des captures. Leur documentation repose principalement sur la combinaison des **déclarations des navires et des observations scientifiques embarquées**.

Les observateurs scientifiques peuvent fournir des informations plus détaillées sur la **composition spécifique des captures**, notamment lorsque les déclarations des navires présentent les captures sous une forme agrégée. Ils permettent également de distinguer, dans les opérations observées, les captures conservées à bord, les prises accessoires et les quantités rejetées.

Les données relatives aux rejets sont analysées en relation avec les **opérations de pêche, les engins utilisés, les espèces concernées et l'effort de pêche**. Elles peuvent ensuite être utilisées pour estimer les niveaux de prises accessoires et de rejets par pêcherie ou par type de flottille.

Toutefois, la couverture des données sur les rejets demeure **moins complète que celle des captures et des débarquements**. Leur estimation dépend notamment de la disponibilité et de la couverture des observations scientifiques à bord. Les données doivent donc être interprétées en tenant compte de leur niveau de couverture et des éventuelles limites d'extrapolation.

6. Responsabilités institutionnelles

La responsabilité de la collecte est répartie entre plusieurs acteurs. Les **capitaines et opérateurs de pêche** sont principalement responsables de la production des données déclaratives relatives aux opérations de pêche, aux captures et à l'effort.

Les **services chargés de la surveillance et du contrôle** disposent de données permettant notamment de suivre l'activité des navires, les sorties, les opérations contrôlées, les débarquements et le respect des obligations réglementaires.

L'**IMROP** joue une fonction scientifique essentielle : il réalise ou coordonne les enquêtes et échantillonnages, conduit les observations scientifiques embarquées, analyse les données, produit des estimations et contribue à la consolidation des statistiques halieutiques nationales.

La combinaison de ces différentes sources permet de **contrôler la cohérence des données** et de réduire, autant que possible, les écarts entre les données déclarées, observées et enregistrées aux débarquements.

7. Fréquence de collecte et principales unités de mesure

La fréquence de collecte dépend du **secteur, de la source et de la nature de l'indicateur**. Pour la pêche industrielle, les données déclaratives sont généralement produites au niveau de l'opération de pêche ou de la marée. Pour la pêche artisanale et côtière, les données sont recueillies à travers les opérations de débarquement et des enquêtes ou échantillonnages réguliers.

Les principales unités utilisées sont :

- **captures et débarquements : kilogrammes ou tonnes** ;
- **effort : jours de mer, jours de pêche, sorties ou unités actives** ;
- **rendement : quantité capturée rapportée à une unité d'effort** ;
- **produits transformés : tonnes de produit converties en tonnes équivalent poids vif**.

Le choix de l'unité dépend du type de donnée disponible et du niveau auquel la collecte est réalisée.

8. Distinction entre captures, débarquements et rejets

Une distinction importante est établie entre les **captures** et les **débarquements**. Les captures correspondent aux quantités de ressources prélevées lors des opérations de pêche, tandis que les débarquements correspondent aux quantités effectivement **ramenées à terre et enregistrées au débarquement**.

Les deux valeurs ne sont donc pas nécessairement identiques. L'écart peut notamment s'expliquer par les **rejets en mer, les prises accessoires non conservées, les pertes ou la transformation et la sélection des produits à bord**.

Dans une approche statistique complète, les captures peuvent ainsi être considérées comme comprenant les **quantités conservées et débarquées ainsi que les quantités rejetées**, sous réserve de la disponibilité des données permettant de les mesurer.

9. Conversion des produits en équivalent poids vif

Lorsque les produits sont transformés à bord — par exemple sous forme de **farine, huile ou autres produits élaborés** — les quantités commerciales ou débarquées ne correspondent plus directement au poids du poisson initialement capturé.

Afin de permettre la comparaison des données, les quantités sont donc converties en **équivalent poids vif** au moyen de coefficients de conversion appropriés. Ces coefficients varient selon **l'espèce, la forme du produit et le niveau de transformation**.

À titre d'exemple, le coefficient indiqué pour la transformation en farine correspond à **5,5 tonnes de poisson frais pour une tonne de farine**. L'utilisation de ces facteurs permet d'intégrer les produits transformés dans les statistiques globales de captures exprimées en poids vif.

10. Consolidation et contrôle de la qualité des données

La production des statistiques nationales repose sur la **comparaison et la consolidation de plusieurs sources de données**. Les déclarations des navires peuvent ainsi être confrontées aux données de surveillance et de contrôle, aux informations de débarquement et, lorsqu'elles existent, aux observations scientifiques.

Ce rapprochement permet d'identifier d'éventuelles incohérences, d'améliorer la qualité des données et de produire des estimations plus robustes des **captures, débarquements, rejets, effort et rendements**.

L'IMROP contribue particulièrement à cette étape à travers l'analyse statistique, l'extrapolation des données issues des échantillons et la consolidation des informations issues des différents dispositifs de suivi.

11. Principales limites du dispositif

Le dispositif mauritanien repose sur **plusieurs sources complémentaires** et permet de disposer d'informations relativement structurées sur les captures, les débarquements et l'effort de pêche. Toutefois, le niveau de couverture et de précision varie selon les secteurs, les pêcheries et les indicateurs.

La principale limite concerne les **rejets et prises accessoires**, pour lesquels les données disponibles sont moins complètes et dépendent notamment de la couverture des observations scientifiques embarquées.

Certaines informations détaillées peuvent également nécessiter des enquêtes ou des échantillonnages supplémentaires.

Ainsi, les statistiques relatives aux captures, aux débarquements et à l'effort doivent être présentées en précisant, lorsque nécessaire, **la source des données, le niveau de couverture, la méthode d'estimation et les éventuels facteurs de conversion utilisés**.